A l'Union Générale des Agents des Contributions Indirectes

Les Agents des Contributions indirectes, dimanche, ont manifesté leurs revendications du droit syndical, repoussant le droit de grève et l'affiliation à la C. G. T.

L'Union Générale des Agents des Contributions indirectes, a tenu dimanche sa réunion générale qui fut suivie d'un banquet. Ce ne fut pas seulement une assemblée de société, une occasion de se retrouver entre amis, ce fut une véritable manifestation toute pacifique d'ailleurs, qui eut pour but de faire connaître au grand public, aux pouvoirs, la *situation faite aux fonctionnaires* des contributions indirectes, et d'exposer leurs revendications.

Disons tout de suite que leur principale réclamation est celle de l'application à leur pas de la loi du 21 mars 1884, sur les syndicats, et que cependant tout en désirant s'organiser sur le terrain syndical, ces fonctionnaires respectueux de l'ordre et du gouvernement ,repoussent énergiquement le droit de grève et l'affiliation à la Confédération générale du travail.

Mais le compte rendu suivant de leur manifestation en dira plus long sur leurs doléances légitimes.

LA REUNION GENERALE

Dans la matinée de dimanche la réunion générale de l'Union Générale des Agents des Contributions indirectes eut lieu à l'Hôtel Delcourt, rue Solférino ,organisée par le groupe lillois.

M. Mollet, le dévoué secrétaire du groupe, délégué au Congrès des 11, 12 et 13 avril dernier, y rendit compte de son mandat.

Des félicitations lui furent données pour l'activité qu'il apporte à remplir ses fonctions.

Au cours de la séance on procéda au renouvellement du bureau. Ont été élus ou réélus : Président, M. Dupret, receveur sédentaire à Lille ; vice-présidents : MM. Neyrolles, chef de poste à Marcq-en-Barœul, Lacheux ,préposé à Lille ; secrétaire-trésorier : M. Mollet, commis à Lille ; secrétaires-adjoints : MM. Garçon, commis à Ronchin, Barré, préposé à Marcq-en-Barœul.

L'ordre du jour suivant fut ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité :

« Les employés des Contributions indirectes du groupe de Lille de l'Union Générale, réunis en assemblée générale le 2 juin,

» Considérant que rien dans la loi du 21 mars 1884 n'exclut les fonctionnaires du bénéfice de cette loi,

» Déclarant repousser énergiquement le droit de grève dont ils n'ont jamais eu l'idée de vouloir profiter,

» Considérant en outre que les différentes catégories de fonctionnaires ont des intérêts communs à défendre : retraites, repos hebdomadaire, indemnités de résidence, etc. ; que dans ces conditions les différentes associations de fonctionnaires doivent forcément avoir des rapports entre elles ;

» Demandent aux pouvoirs publics :

1. De leur accorder le droit de se syndiquer sous le couvert de la loi de 1884 ; 2. D'autoriser les fédérations de syndicats de fonctionnaires.

» Décident que le présent ordre du jour sera communiqué à la presse, aux députés et sénateur de l'arrondissement. »

Le Banquet

Un banquet fort bien servi par les soins de la maison Delcourt eut lieu ensuite dans la grande salle de l'hôtel.

Les nombreux membres plus de deux cents de l'Union Générale prirent place autour des tables, coquettement parées, et l'on répara les forces dépensées en conversations amicales, avant l'heure du festin.

A la table d'honneur avaient pris place, comme président, M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant M. le Préfet. Autour de lui avaient pris place : MM. Dupret et Mollet, président et secrétaire du groupe lillois de l'Union Générale, Ducharne, Blaignan, délégué du Conseil d'administration de Paris ; Vandame, député ; Frayon, délégué de l'Association Générale des Agents des Postes ; Masseron, délégué du Syndicat des Sous-Agents des Postes ; Perréal, délégué de l'Union Générale du service sédentaire des Douanes ; Bélot, délégué de l'Association Professionnelle des Receveurs Buralistes ; Julhe, Flascoët et Hochedez, délégués des groupes de Cambrai, Avesnes et Douai et les représentants de la Presse républicaine.

Durant le cours du repas, *les propos gais* allèrent leur train et montrèrent combien les liens d'amitié et de franche cordialité sont étroitement serrés parmi les agents des Contributions Indirectes.

L'heure des discours vint. Elle était impatiemment attendue, car on savait de quelle brillante façon seraient exposées par les orateurs les revendications que tous ont à cœur de voir triompher.

TOAST DE M. DUPRET

M. Dupret, président du Groupe Lillois de l'Union Générale, ouvrit la série des allocutions par un toast qui produisit la plus heureuse impression.

Il remercia M. le Préfet d'avoir bien voulu s'excuser de ne pouvoir assister au banquet de l'Union et d'avoir délégué M. le docteur Grand.

Il le pria de transmettre à M. le Préfet l'expression de la sincère reconnaissance de l'Union.

« Dites-lui, ajouta-t-il, que nous sommes fermement attachés au Gouvernement de la République, dont nous ne cessons d'être les dévoués serviteurs. »

M. Dupret a déclaré que « Monsieur le Directeur invité, comme les années précédentes, à assister à la réunion, a décliné réserver sa décision. A l'heure des toasts, elle n'était pas encore parvenue. »

Il remercia les membres du Parlement qui avaient bien voulu s'excuser de ne pouvoir accepter l'invitation qui leur avait été adressée, et souhaite la bienvenue à tous les invités présents.

En parlant de la Presse, M. Dupret dit : « Je formule le vœu, lorsqu'elle parlera des employés des Contributions Indirectes, qu'elle fasse connaître au public le rôle ingrat qui leur est dévolu et l'importance cependant toujours croissante que prend cette sorte d'impôt dans l'organisation des sociétés modernes. »

Voilà qui est fait !

Ce toast très aimable fut salué des très vifs applaudissements de toute l'assistance.

DISCOURS DE M. MOLLET

Le camarade Mollet, secrétaire du Groupe Lillois de l'Union Générale, prit alors la parole. Nous reproduisons presqu'en entier son discours, qui a un remarquable intérêt.

Après avoir exposé la situation déplorable faite à tous ses collègues et les commencements pénibles de l'Union Générale, il s'écria :

En somme, que demandons-nous ? Tout simplement d'être traités sur le même pied d'égalité que nos collègues des autres administrations. Je ne vous rappellerai pas les améliorations déjà obtenues grâce au dévoûment du Conseil d'administration appuyé par la confiance de tous les groupes. Je ne m'étendrai pas non plus sur toutes nos revendications, je craindrais de vous tenir trop longtemps, je me bornerai à vous citer les principales, celles qui nous tiennent le plus à cœur.

En première ligne, nous voudrions que les conditions d'avancement fussent soumises à des règles fixes et non livrées comme aujourd'hui à l'arbitraire. Ce résultat ne peut être obtenu que par la suppression du grade de commis principal, barrière archaïque qui n'a plus de raison d'être. Depuis notre formation, nous demandons cette suppression, il faut l'obtenir ; nous comptons pour cela sur notre Conseil d'Administration qui frappera tellement sur ce clou qu'il finira par l'enfoncer.

Nous voudrions voir aussi le stage imposé aux préposés pour passer commis à l'ancienneté diminué d'au moins trois ans. Il n'est pas admissible que des agents qui, en somme, exécutent le même travail que les commis, fassent 12 ans avant d'arriver au traitement de 1500 francs.

Enfin permettez-moi de vous énumérer les autres réformes moins urgentes, moins importantes, mais qui doivent néanmoins retenir notre attention :

Suppression radicale des répartitions et fonds commun avec affectation au chapitre du personnel. Obtention du demi tarif sur tous les réseaux de chemins de fer. Révision des indemnités de résidence dont s'occupe une commission interministérielle qui ne donne pas souvent signe de vie. Suppression du surnumérariat, ou tout au moins, indemnité de 100 francs par mois et stage limité à un an. Suppression du cautionnement de tous les agents non comptables et de la consignation pour instruments. Modifications dans la composition des Conseils de discipline, la représentation du personnel étant trop faible. Application du repos hebdomadaire, que l'Etat impose à l'industrie privée et qu'il se garde bien d'introduire dans son personnel, etc., etc.

Notre programme est vaste et votre concours à tous est nécessaire pour le mener à bien.

Mais en dehors des questions administratives, il en est d'autres qui nous intéressent au plus haut point de même que tous les fonctionnaires. Je veux parler notamment de la question brûlante du Syndicat. Je ne vous relaterai pas les incidents qui viennent de se produire récemment, vous les connaissez, je me bornerai à indiquer ce que nous désirons et pourquoi nous le désirons. Sommes-nous des travailleurs, des prolétaires,au vrai sens du mot ? Nous le pensons, et c'est pour cette raison que nous demandons à bénéficier de la loi du 21 mars 1884, aucune exception n'étant faite dans cette loi à l'égard des fonctionnaires. Oh ! rassurez-vous nous n'entendons pas profiter du droit de grève qui d'ailleurs n'est pas inscrit dans la loi de 1884 mais lui est bien antérieur. Nous repoussons énergiquement les intentions qu'on nous prête dans un but facile à deviner. D'ailleurs si on craint tant que cela la grève des fonctionnaires, il faut leur retirer le droit d'association, car il serait tout aussi facile à une association de décréter la grève qu'à un syndicat.

Mais nous le répétons,nous n'avons jamais eu cette idée et nous avons une plus haute conscience de nos devoirs envers le Pays. Et quelles sont les raisons qui nous font préférer le syndicat à l'Association ? Je me bornerai à vous citer un extrait du chaleureux plaidoyer en faveur du Syndicat des fonctionnaires que publiait dans le « Petit Provençal » du 5 avril 1906, M. Viviani, ministre actuel du Travail.

«C'est le favoritisme abominable dont sont victimes tous les fonctionnaires protégés par les dieux influents du parlementarisme qui a déterminé l'élan vers le syndicat chez certains fonctionnaires qui, sans cela peut-être, n'y auraient pas songé. Mais il faut remarquer qu'avant même que le favoritisme ne vînt ronger les droits acquis des titulaires de fonctions, l'esprit syndical vivait parmi eux. Et le socialisme peut dire avec fierté qu'il a toujours aiguillé vers l'action syndicale la plupart des hommes qui voulaient bien lui demander un conseil ou une inspiration.

« Des hommes un peu timides s'opposent au syndicat, sous le prétexte que l'association suffit. C'est une illusion. L'association ne peut pas répondre aux mêmes besoins que le syndicat. Si forte que soit une association, elle ne vaut pas un syndicat faible. Et le simple bon sens, aidé d'un peu de logique, peut très bien l'établir.L'association ne donne aux associés, à part le droit de s'associer, aucun droit précis. Le syndicat leur en donne un très puissant. La loi de 1884 décide que le syndicat a le droit de défendre les intérêts économiques de ses membres. Au nom de cette loi les fonctionnaires syndiqués pourront défendre leurs *intérêts économiques* contre tous les abus dont ils peuvent être l'objet. Au nom du droit d'association ils n'auront légalement aucune latitude.

« L'équivoque est donc grossière ». De même nature est celle qui veut enchaîner les fonctionnaires ou l'association et les détourner du syndicat sous prétexte que la grève pourrait par eux être ouverte. Le droit de grève n'est pas plus inhérent au syndicat qu'il n'est inhérent à l'association. Du jour où cent hommes, mille hommes se sont réunis, ont pris soin de rédiger des statuts, se sont conformés à une discipline, il leur est loisible, sur un signal, de se concerter en vue d'une grève. Ce n'est pas parce que l'association prendra le nom de syndicat que le droit de grève sera ou ne sera pas exercé. Et la logique voudrait que l'Etat interdit à ses fonctionnaires non pas seulement le syndicat, mais l'association germe toujours possible de grève.

Que l'on nous remette donc dans le droit commun dont nous ne devrions jamais sortir et que l'on nous permette de nous syndiquer selon la loi de 1884, voilà notre plus cher désir.

Vous le voyez, messieurs, nos revendications n'ont rien de subversif, rien d'exagéré. Nous vous demandons de vouloir bien les appuyer et les accueillir avec toute la bienveillance et l'énergie que vous montrez dans la défense des causes justes.

Messieurs, chers camarades, je bois à nos invités, à la réalisation de nos espérances et je termine au cri de : Vive la République Démocratique !

Le discours du camarade Mollet produisit une vive impression sur tous, et il fut très applaudi.

ALLOCUTION DE M. DUCHARNE

Le camarade Ducharne, délégué du Conseil d'Administration causa ensuite, en une adroite allocution, de la mesure qu'avaient cru *devoir prendre certains employés* supérieurs, en se constituant en un groupe distinct de l'Union Générale.

Il rendit hommage aux distingués employés supérieurs qui n'avaient pas craint quand même de se solidariser avec leurs collègues des classes moins élevées, dans l'*union générale, centre* des plus cordiales sympathies.

Les employés supérieurs qui se sont coupés entre eux semblaient hostiles jadis cependant, à l'idée d'association pour les autres. Que se passa-t-il pour qu'ils aient ce point changé d'idée ? On ne sait. Ces en tout cas un événement que beaucoup pourront déplorer en faisant une scission parmi *des gens dont le dévouement au gouvernement* devrait unir les efforts et les solidarités.

Parlant du droit syndical que les agents des contributions indirectes revendiquent avec vigueur mais avec calme, le camarade Ducharne a insisté sur ce point que les *agents répudient* absolument le droit de grève et l'affiliation à la Confédération générale du Travail.

Ces paroles, souvent coupées de bravos, ont obtenu l'assentiment de tous.

DISCOURS DE M. BLAIGNAN

Le camarade Blaignan, contrôleur, vice-président du Conseil d'Administration, prononce ensuite le discours suivant, qu'il fut littéralement haché par les applaudissements.. Il semblait si bien répondre aux vues de toute l'assemblée que nous n'hésitons pas à le publier in-extenso :

Messieurs,
Mes chers camarades,

Je n'aurais rien à ajouter au discours de mon excellent camarade Ducharne et je me serais *content*é d'acquiescer pleinement aux déclarations qu'il vous a faites, de m'associer notamment à l'assurance du profond dévoûment de l'Union générale à la cause et aux institutions républicaines qu'il a *donnée aux représentants du gouvernement* à du pays présents à votre fête, si notre sympathique secrétaire général ne m'avait laissé une tâche à remplir : celle de causer avec vous des employés supérieurs de notre administration.

La question est d'actualité ; elle est même, *j'en suis certain, palpitante* d'intérêt à l'heure présente dans votre région du Nord où ces employés supérieurs viennent de quisser un geste avec l'espoir qu'il se représentera comme la lumière que le Nord a coutume d'envoyer à la France. Mais permettez-moi de vous dire tout d'abord que ce geste n'a guère émotionné, jusqu'à présent l'Union Générale, et que, quoi qu'il advienne *elle n'aura jamais beaucoup à s'émouvoir du* mouvement qui se dessine.

Elle est trop convaincue d'avoir déjà contribué à l'amélioration du sort des employés supérieurs pour ne pas être certaine que ceux qui sont dans ses rangs ne les déserteront pas ; elle est trop décidée à continuer *de prendre la défense de leurs intérêts* — intimement liés, du reste, quoiqu'on en dise, aux intérêts des employés du cadre secondaire qui seront les employés supérieurs de demain — pour qu'elle ne compte pas voir, au contraire, s'accroître tous les jours davantage le nombre de ses adhérents de cette catégorie.

Dès qu'elle a eu pris corps, vous le savez, l'Union a *inscrit sur son cahier de revendications* :

La suppression de la troisième classe d'inspecteur ;

L'élévation à 4.000 francs et à 3.500 francs du traitement des contrôleurs de 1re et de 2me classe.

Vous n'ignorez pas que le projet de budget qui vient d'être déposé pour 1908 réalise des améliorations, sans accroître trop lourdement les charges budgétaires, puisque c'est le fonds commun qui fournit la plus grande partie des ressources nécessaires et que, par conséquent, connaissant, du reste, *les bonnes intentions du Parlement à notre* égard, ces augmentations peuvent être considérées comme acquises. Nous avons, en outre, l'assurance, et je me la suis personnellement fait donner au cours de l'un des derniers entretiens du Bureau du Conseil d'administration avec le directeur général, qu'une somme de *100,000 francs sera affectée* dès cette année à l'amélioration du sort *de ceux que l'u nde nos collègues a baptisés* les comptables assis.

Les hommes prévoyants ne songent pas seulement au lendemain ; ils tournent aussi leurs yeux vers un avenir plus lointain. C'est ce qu'a fait l'Union Générale au dernier Congrès en prenant des décisions de *principe tendant à sauvegarder les intérêts* de la collectivité des employés supérieurs. C'est dans cet esprit qu'ont été adoptés les vœux tendant à établir, en vue de la nomination aux emplois d'inspecteurs, de sous-directeurs et de directeurs, un pourcentage entre les agents issus du concours de con*trôle et ceux provenant de la direction géné*rale ; c'est dans le même esprit qu'a été adopté le vœu fixant un minimum d'âge pour la nomination au grade de directeur.

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours en faveur des employés supérieurs, le Congrès de 1907 a demandé la réduction à 15 jours par mois du nombre de jours de route des inspecteurs et l'allocation de frais de bureau aux contrôleurs.

Nous pouvons donner l'assurance à nos adhérents que l'Union ne s'arrêtera pas en si bonne voie et qu'elle se fera l'écho de toutes les revendications justifiées que pourront lui adresser les intéressés.

Et cependant, malgré les améliorations *obtenues, malgré les efforts tentés, malgré* les bonnes dispositions de l'Union en faveur du cadre supérieur, elle est à la veille de se voir battre en brèche par certains de ceux-là mêmes qui ont déjà recueilli, ou sont à la veille de recueillir, les fruits qu'elle a fait éclore ou mûrir.

D'aucuns, niant l'évidence, vont même jusqu'à dire que les employés supérieurs seraient aujourd'hui dans une bien meilleure situation si l'Union n'avait pas existé. Loin d'avoir favorisé les réformes que je viens d'énumérer, l'Union en aurait, d'après eux, entravé la marche, suspendu la réalisation. *Et ils opposent au Conseil* d'administration une lettre par laquelle, à l'occasion de la répartition des crédits supplémentaires alloués au personnel au budget de 1907, il a fait opposition à l'attribution d'une somme de 20,000 francs que l'autorité supérieure se proposait de réserver aux inspecteurs. Cette lettre, *nous le disons bien haut*, nous l'écririons encore si nous avions à l'écrire, car nul homme de cœur ne peut nous la reprocher. Nous venions d'arracher les premiers crédits aux Chambres ; à qui devaient-ils aller ? si ce n'est aux plus maltraités ; et pouvions-nous, décemment, acquiescer à l'*augmentation du traitement* d'une vingtaine d'inspecteurs à 4,000 francs, alors que des suppliques, tous les jours plus pressantes, nous criaient la détresse de 1,200 préposés de 11 à 1,400 francs à laquelle ces 20,000 francs permettaient d'apporter quelque adoucissement.

On impute ensuite à crime à l'Union certain rapport tendant à la modification du *mode d'attribution des frais de bureau et de* tournée aux directeurs et sous-directeurs. Il est exact que ce rapport a été écrit et envoyé à l'autorité supérieure, mais il est bon que l'on sache dans quelles circonstances.

Au cours d'une entrevue avec le directeur *général, les représentants du Conseil d'ad*ministration furent informés par ce dernier que, pour arriver à obtenir la somme nécessaire à *la réalisation des réformes atten*dues de tous, il fallait que les agents des recettes ambulantes fissent abandon de l'indemnité de tournées de 50 francs par an, les employés des services de celle de 120 fr. Satisfaction devait nous être donnée à *cette* seule condition, à moins que l'Union n'indiquât la source où l'on pourrait puiser la somme nécessaire. Et c'est alors qu'ont été préconisées les économies à réaliser sur la rétribution des avocats et avoués de l'arrondissement et sur les frais de bureau et de *tournée des directeurs et sous-directeurs.* Mais, quoi qu'on en ait dit, il n'a jamais été question de réduire les frais de tournée des inspecteurs.

N'était-il pas juste, du moment qu'on exigeait du personnel un sacrifice pécuniaire, de le demander à ceux qui, sous ce rapport, étaient les plus avantagés, et n'aurait-il pas été monstrueux que des agents du cadre inférieur ,déjà si peu rémunérés, contribuassent, de leurs deniers, à améliorer en même *temps que leur sort*, celui d'employés supérieurs, desquels on n'exigeait aucun abandon ? Et de quoi les directeurs et sous-directeurs pouvaient-ils s'émouvoir, puisqu'il a toujours été entendu que les frais de bureau devaient représenter exactement les dépenses faites ? Je me hâte de dire que ce rapport est resté et restera lettre morte, puisque les fonds nécessaires ont été trouvés ailleurs.

Malgré l'inanité de ces griefs, ce sont bien certainement parmi ceux qui ont été mis en avant par les promoteurs de l'Association Amicale des employés supérieurs, ceux qui ont été les plus exploités contre l'Union. Ils se reflètent, du reste, dans la circulaire qui a été récemment adressée à tous les employés supérieurs de France et qui assigne au nouveau groupement le but de défendre les intérêts spéciaux — non encore définis — de cette catégorie d'agents, en même temps qu'il se propose de contribuer à la défense des intérêts généraux de tous les agents de l'administration.

Je remercie les promoteurs du mouvement de la sollicitude qu'ils témoignent au personnel en général et de l'intérêt qu'ils lui portent ; mais je crois pouvoir leur dire que l'Union n'est guère disposée à répondre à leurs avances. Elle estime qu'elle est assez grande fille pour se défendre elle-même. Elle a déjà beaucoup vécu, malgré son jeune âge, et comme elle est sage et honnête, elle est bien décidée à ne pas se laisser aller à des flirts compromettants, quelques séduisants que puissent être le physique et les manières de ceux qui, à l'heure actuelle, font les beaux autour d'elle.

Le prétexte à la formation du groupement spécial des employés supérieurs a été, d'après la circulaire à laquelle j'ai déjà fait allusion, l'impossibilité pour les agents des quatre premières catégories de désigner des délégués — qui n'auront assurément jamais l'occasion de siéger — aux conseils de discipline obtenus grâce à l'union. Reconnaissez avec moi que donner cent sous par an pour arriver en fin de compte à se mettre d'accord sur une liste de six noms c'est un peu cher, et que point ne serait besoin de mettre en branle des groupes locaux, régionaux et centraux pour aboutir à un si piètre résultat.

Qu'ils le disent franchement, ou plutôt, comme nous attendrions vainement de leur part une telle déclaration, disons-le à leur place : les promoteurs du mouvement poursuivent un tout autre but : celui d'amoindrir la force de l'U. G.

Et la preuve en est facile à établir. Que trouvons-nous, en effet, parmi eux ? Tout d'abord, certains démissionnaires de l'Union. Cela est avéré, et je n'insiste pas. Si l'on juge par ce que je vois autour de moi à Paris, ceux-là n'ont pas tardé à être repoints par les ennemis de la première heure de notre association. J'y compte notamment, et parmi les ardents, des collègues qui me disaient naguère très aimablement, sachant que j'en faisais partie : l'Union, c'est le règne de la médiocrité. Ou encore : l'Union, c'est le groupement par en bas. Et leur haine était dictée par leur intérêt personnel. Certains avaient bénéficié d'avancements ultra-rapides, et il était tout naturel qu'ils fussent les ennemis nés d'une institution qui avait protégé ses membres contre le favoritisme.

Je ne ferai pas l'injure de ranger dans ces deux catégories tous ceux qui sont connus d'nous comme adhérents au principe de l'association en formation. Il y a aussi quelques *indifférents qui se sont laissés séduire* par l'idée du groupement nouveau sans se rendre compte à qui ils s'alliaient et à quelle besogne on voulait les associer. Mais la plupart de ces indifférents se sont rencontrés avec les premiers sur un terrain d'entente : le prestige qu'ils estiment dû à leur grade, la crainte de voir amoindrir leur autorité en se promiscuitant avec leurs inférieurs.

Et les uns et les autres se sont mis d'accord pour déclarer et colporter que l'Union est un ferment d'indiscipline. Je proteste énergiquement contre cette légende, qu'aucun fait précis n'est jamais venu étayer. Ce serait mal connaître l'esprit de notre association que de la croire capable de protéger et de couvrir un *acte quelconque* d'insubordination. Et je n'engagerais pas un de nos adhérents à se targuer de l'Union pour manquer à ses devoirs vis-à-vis de ses chefs. Il pourrait peut-être apprendre à ses dépens que les membres élus des Conseils de discipline sont plus intransigeants sur ce point que les représentants de l'autorité supérieure.

Quelques membres de la future association des employés supérieurs l'ont compris et n'osant accuser l'indiscipline, ils font grief à l'Union d'avoir créé une certaine indépendance. Sur ce point encore, je me sépare d'eux ; mais ce n'est pas pour protester : c'est pour féliciter et l'Union et les unionistes du résultat acquis.

Le temps n'est plus — ceux qui ont la vue la plus courte devraient s'en rendre compte — où l'inférieur tremblait devant son chef. Et cette évolution n'est pas spéciale à la Régie. L'instruction, de plus en plus développée, élève le niveau des administrations ; le fonctionnaire prend conscience de lui-même, et quelque respectueux d'il soit de la hiérarchie, il tend de plus en plus à sauvegarder sa dignité.

La véritable et saine autorité du chef vraiment digne de ce nom ne procède pas du grade dont il est investi : elle réside entière dans sa réelle supériorité, dans ses capacités indiscutées, dans sa bienveillance, dans indulgence même dont il a fait preuve vis-vis de ses subordonnés.

Telle n'est assurément pas la conception de se font de la discipline la majorité de ceux qui ont pris la tête du mouvement dissident, et si quelques-uns d'entr'eux pensent comme nous, ils ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils se sont fourvoyés. Mais cette conception restera en tout cas celle des employés supérieurs adhérents de l'Union Générale, qui estiment que la bonne exécution du service n'exclut pas la camaraderie, que la prospérité de nos impôts est même étroitement liée à l'accord, aux égards réciproques de tous ceux qui sont chargés de le recouvrer.

Les autres n'ont pas compris, ou, infatués de leur situation, ils ont feint de ne pas comprendre le beau rôle qui incombait à ce sujet à l'Union Générale et qui tend à relever le prestige du corps administratif tout entier.

Dans les autres régies financières, et notamment dans l'Enregistrement et dans les Douanes, lorsqu'un inspecteur ou un sous-inspecteur est chargé d'aller vérifier une recette, il écrit quelques jours d'avance au receveur : « Mon cher camarade, j'irai vous *voir tel jour ; venez me prendre à la gare.* » Vous savez mieux que moi ce qui se passe *dans les régies, et combien heureux étaient* autrefois et sont encore aujourd'hui la plupart de vos vérificateurs lorsqu'arrivant à l'improviste ils peuvent trouver un registre de bulletins 86 sur la table de travail du receveur. C'est le régime de la suspicion auquel, quoi qu'il advienne, l'Union substituera tôt ou *tard celui de la mutuelle confiance.*

Le constitution de l'association des employés supérieurs aurait, au contraire, pour résultat de creuser encore plus profondément le fossé qui sépare les deux cadres.

Mais nous pensons que cette association n'a aucune chance de réussite. Elle porterait en elle trop de germes morbides, les intérêts de ceux qui la composeraient sont trop opposés pour qu'elle puisse jamais escompter le succès. Tout d'abord, nos directeurs devront à leur situation même une neutralité absolue, ou s'ils s'affiliaient au mouvement, ce serait d'une façon toute platonique. Les inspecteurs s'apercevraient avant longtemps que leurs intérêts sont tout autres suivant leur origine et je doute que les anciens centraux veuillent faire le jeu des collègues issus du rang, comme j'ai la certitude que les agents supérieurs issus du concours du Contrôle ne déclareront jamais que leurs camarades venant de la Direction générale n'ont pas encore reçu assez d'avantages.

Entre inspecteurs et contrôleurs, il ne semble pas que l'accord puisse être de longue durée : l'inspecteur éprouve souvent le besoin de faire sentir qu'il n'est plus contrôleur depuis la veille, et le contrôleur, que l'inspection fascine, craint toujours que l'inspecteur ne l'aiguille vers les fonctions comptables. Il est même à remarquer que, souvent, meilleur agent est le contrôleur *plus sont* tendus les rapports entre les deux grades, parce que des redressements peu importants faits à l'occasion d'un service bien tenu sont souvent considérés comme tendancieux par celui qui en a été l'objet.

Il faudrait d'autre part que la France, changeant de latitude, fût dotée d'un printemps perpétuel et de jours sans nuits pour que contrôleurs et receveurs particuliers se *missent d'accord sur l'opportunité du feu* ou du demi-feu ou sur la nécessité d'allumer les chandelles. Il faudrait enfin que tout zèle et tout amour-propre s'éteignissent chez les comptables assis pour qu'ils supportassent sans nervosité les observations des vérificateurs, leurs subordonnés d'hier, leurs *supérieurs d'aujourd'hui.* Et si vous considérez que tant de causes de discorde existaient entre des hommes qui n'ont plus, il est vrai, l'ardeur, qui a été qualifiée d'inconsidérée, de la jeunesse, mais qui n'ont pas non plus sa générosité, si vous songez que plus on s'élève dans la hiérarchie ,moins nombreux sont les emplois et plus âpre devient la lutte pour les obtenir, vous vous ferez une idée de ce que serait cette prétendue amicale et vous estimerez avec moi que si, par impossible, elle arrivait à acquérir une force quelconque, elle ne la puiserait précisément pas dans la cohésion.

On m'objectera peut-être que la situation serait la même si, au lieu de constituer une association spéciale, les employés supérieurs s'affiliaient à l'U. G. Je répondrai à cela que *les conjoints les plus mal assortis*, ceux qui n'ont à la bouche que des menaces de divorce et se dévorent à belles dents lorsqu'ils sont en tête-à-tête, sont presque toujours ceux qui paraissent les plus unis et semblent nager dans le bonheur d'une longue lune de miel lorsqu'ils se trouvent dans une nombreuse réunion de famille.

Arriverait-elle à se constituer, l'association en formation ne serait jamais qu'éphémère. Sans grand effet mathématique, il serait *facile de calculer*, lorsqu'on connaîtra le nombre de ses premiers adhérents, le jour où, comme les comètes, elles devront disparaître de l'horizon. Le nombre de ses membres ne pourrait aller, en effet, qu'en diminuant d'année en année par suite de la radiation des cadres d'un certain nombre d'entre eux mis à la retraite ou décédés, cependant que le nombre des employés supé*rieurs membres de l'U. G. ira, au contraire*, toujours en augmentant, en raison de l'accès automatique aux emplois supérieurs des agents appartenant aujourd'hui au cadre secondaire et qui s'honorent presque tous de figurer dans nos rangs.

C'est donc à juste titre que l'U. G., qui a *toujours parlé jusqu'ici au nom de tous les* grades du personnel, continuera à représenter toutes les catégories des agents des contributions indirectes, sans faire plus de cas du nouveau groupement que s'il n'existait pas. Soyez persuadés que les membres du Conseil d'administration auxquels vous avez confié les destinées de votre chère association sauront faire bonne garde et conserveront intactes à leurs successeurs les conquêtes déjà réalisées, sans perdre un pouce du terrain gagné.

Camarades, ayez tous foi et confiance dans l'avenir de l'Union : seule, son œuvre sera féconde ; je bois avec vous à ses succès futurs.

AUTRES DISCOURS

D'autres discours furent encore prononcés par les invités de l'Union Générale.

M. Vandame, député, a promis de défendre au Parlement surtout le Repos Hebdomadaire, l'amélioration du sort des préposés et la suppression du *surnumérariat*.

M. Frayon, délégué de l'A. G. des Postes et Télégraphes, a apporté le salut fraternel de son groupe, il a rappelé les incidents récents au moment des élections au Conseil de discipline, où les trois camarades révoqués ont en effet été élus à une grande ma*jorité, bien qu'inéligibles.*

M. Masseron, délégué du syndicat des sous-agents des Postes et Télégraphes, a exprimé toute la solidarité de ses camarades à l'égard de ses hôtes.

M. Perréal, délégué de l'Union Générale des Douanes Sédentaires, s'est fait l'interprète de son association et a dit combien les doléances des fonctionnaires étaient communes et *légitimes*.

M Bélot, président de l'Association professionnelle des Receveurs buralistes, a dit qu'il était heureux que dans la préparation du projet de loi sur les associations des fonctionnaires, la commission soit disposée à entendre les représentants d'association.

M. Julhe ,inspecteur à Cambrai, au nom des groupes étrangers a porté un toast à la solidarité qui doit unir tous les agents.

TOAST DE M. GRAND

M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture a apporté les regrets du préfet *de n'avoir pu assister à cette fête. Il a félicité* l'Union de son rapide développement. Il a bu au Président de la *République et à* l'avenir de l'association.

Sur ces paroles applaudies, les toasts prirent fin. La journée se clôtura dignement par des chants et des monologues.

Tout le monde se déclara enchanté de cette fête charmante et utile, charmante parce qu'elle remit en présence les bons amis d'administration, et qu'une gaieté toute cordiale présida à cette journée d'union, utile parce qu'elle retrempa les énergies, par l'échange des idées et les encouragemnts de ceux qui *luttent, sans cesser*, pour le mieux-être de tous leurs camarades d'infortune.

INFORMATIONS

Commerciales et Financières

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHE DE PARIS

Cours de clôture du 3 juin 1907.

AVOINES. — Calmes. — Cour. 21 35. — Proch. 2 165. — J.-A. 21 25. — 4 dern. 19 05.

SEIGLES. — Calmes. — Cour. 19 50. — Proch. 19 50. — J.-A. 1 950. — 4 dern. 18 50.

BLES. — Calmes. — Cour. 26 95. — Proch. 26 25. — J.-A. 25 65. — 4 dern. 23 95.

FARINES. — Calmes. — Cour. 33 90. — Proch. 34 25. — J.-A. 34 10. — 4 dern. 31 95.

LINS. — Fermes. — Cour. 63 »». — Proch. 62 »». — J.-A. 62 »». — 4 dern. 62 »». — 4 prem. 61 25.

SUCRES. — Calmes. — Cour. 27 19. — Proch. 27 87. — J.-A. 27 50. — 4 oct. 27 75. — 4 prem. 28 50.

COLZAS. — Calmes. — Cour. 79 »». — Proch. 79 »». — J.-A. 79 ». — 4 dern. 79 »». — 4 prem. 80 »».

ALCOOLS. — Cour. 43 »». — Proch. 43 25. — J.-A. 43 50. — 4 dern. 39 »». — 4 oct. 37 75. — 4prem. 37 75.

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages, s'adresser au journal

LE RENSEIGNEMENT GENERAL

publié à Lille, 3, Grande-Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Le Gérant : M.-J. CALLAME

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

du 2 Juin 1907

BOURSE DE PARIS

Fonds d'Etat

	Ouvert.	Clôture
3 0/0	95 02	95 12
3 0/0 amortissable	...	...
Italien	...	103 10
Russe consolidé 4 0/0	...	...
Russe 3 0/0	61 75	61 75
Argentin 1896	...	...
Argentin 1900	...	...
Serbe 5 0/0 nouveau	...	...
Serbe 4 0/0	82 25	82 05
Brésil 5 0/0	...	...
Brésil 4 0/0	81 40	81 50
Ext. Espagne 4 0/0	93 35	93 27
Portugais 3 0/0	...	68 60
Turc unifié	93 75	93 90

Etablissements de Crédit

Banque de France	4470	4472
Banq. Paris et Pays-Bas	...	677
Compt. nat. d'Escompte	...	...
Crédit Foncier	...	...
Crédit Lyonnais	1152	1150
Société générale	...	...
Banq. fr. Comm. et Ind.	...	...
Société franç. Mines d'Or	...	...
Robinson Banck	...	...
Banque Ottomane	711	710
Banque Imp. d'Autriche	...	...

Chemins de fer. — Transports

Est	...	1326
P.-L.-M.	...	...
Midi	...	1775
Nord	...	...
Orléans	...	...
Ouest	533	536
Métropolitain	987	985
Omnibus	...	394
Wagons-Lits	...	...
Thomson-Houston	654	655
Est-Algérien	...	...
Industrie Electrique	...	...
Lombards	...	...
Méridionaux Italiens	...	...
Nord-Espagne	269	269
Saragosse	395	397
Andalous	204	202

Valeurs Industrielles

Suez	...	4560
Dynamite Centrale	...	640
Gaz Parisien	...	...
Métaux	...	648
Sels gemmes	...	...
Senouvica	1372	1372
Tabacs Ottomans	...	437
Kerub	...	...
Brisnak	...	295
Maïdano	...	552
Tharsis	187 50	186 50
Rio-Tinto	2216	2195
Laurium Gres	74 50	78 50

Valeurs Sud-Africaines

	Ouvert.	Clôture
Chartered	...	35 50
Cap Cooper	276	273 50
Goldfiels	95	95 50
De Beers	637	632
East Rand	102 50	103 50
Ferreira	...	432 50
Geldenhuis Estate	...	71 50
Goerz	...	25 50
Hanchacs